

### Communiqué de presse Sulz am Neckar, avril 2016

Un design léger. Une fixation flexible.

# KIPP élargit son offre avec des POIGNÉES TUBULAIRES réglables

**La société HEINRICH KIPP WERK élargit son offre avec des POIGNÉES TUBULAIRES réglables en aluminium. Leurs avantages : une légèreté extrême propre au matériau utilisé, un design attrayant et des possibilités de fixation multiples grâce à leurs embouts librement positionnables.**

Avec son nouveau concept flexible de fixation, KIPP présente une poignée pratique pour la construction d’installations et de machines. Les pièces et le tube de maintien sont en aluminium. Les matériaux sont anodisés, et les pièces de maintien sont disponibles soit en noir, soit en gris argent, le coloris typique de l’aluminium.

La poignée peut être montée de manière flexible, dans la mesure où les pièces de maintien peuvent être fixées librement à la POIGNÉE TUBULAIRE. La fixation du tube aux pièces de maintien se fait au moyen de vis traversantes, ce qui garantit une utilisation stable et sans torsion de la poignée.

Le montage des pièces de maintien s’effectue à l’arrière de la poignée. En cas de poignée plus longue, il est possible d’utiliser plusieurs pièces de maintien, également disponibles en tant qu’accessoires.

Les longueurs des poignées vont de 250 à 600 mm, et les embouts des POIGNÉES TUBULAIRES sont en polyamide noir.

Caractères avec espaces :

Headline : 39 caractères

Pre-head : 61 caractères

Texte : 1 216 caractères

Total : 1 316 caractères

KIPP FRANCE SAS

Patrick Kargol

Parc Silic Bât. Kentia

14-16 Avenue du Québec • BP 709

91961 Courtaboeuf Cedex

Téléphone : +33 1 69 75 14-15

Mail : patrick.kargol@kipp.fr

**Informations complémentaires et photos de presse**

Disponibles sur www.kipp.com, Pays : France, Rubrique : Actualités/Communiqués de presse

### Photo

Les POIGNÉES TUBULAIRES réglables KIPP sont librement positionnables
Photo : KIPP

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fichier image : KIPP-ROHRGRIFFE-einstellbar-K1018.jpg |

Copyright : Reproduction libre de droits dans les médias spécialisés, moyennant mention de la source et envoi d’un exemplaire de la publication.